

Présentation de **l'offre coaching** **Cap'M**

Ce support de communication général est à destination des différentes branches, des managers et des ressources humaines. Il vise à présenter le dispositif et ses différents cas d'usage.



cap'm

Avant-propos

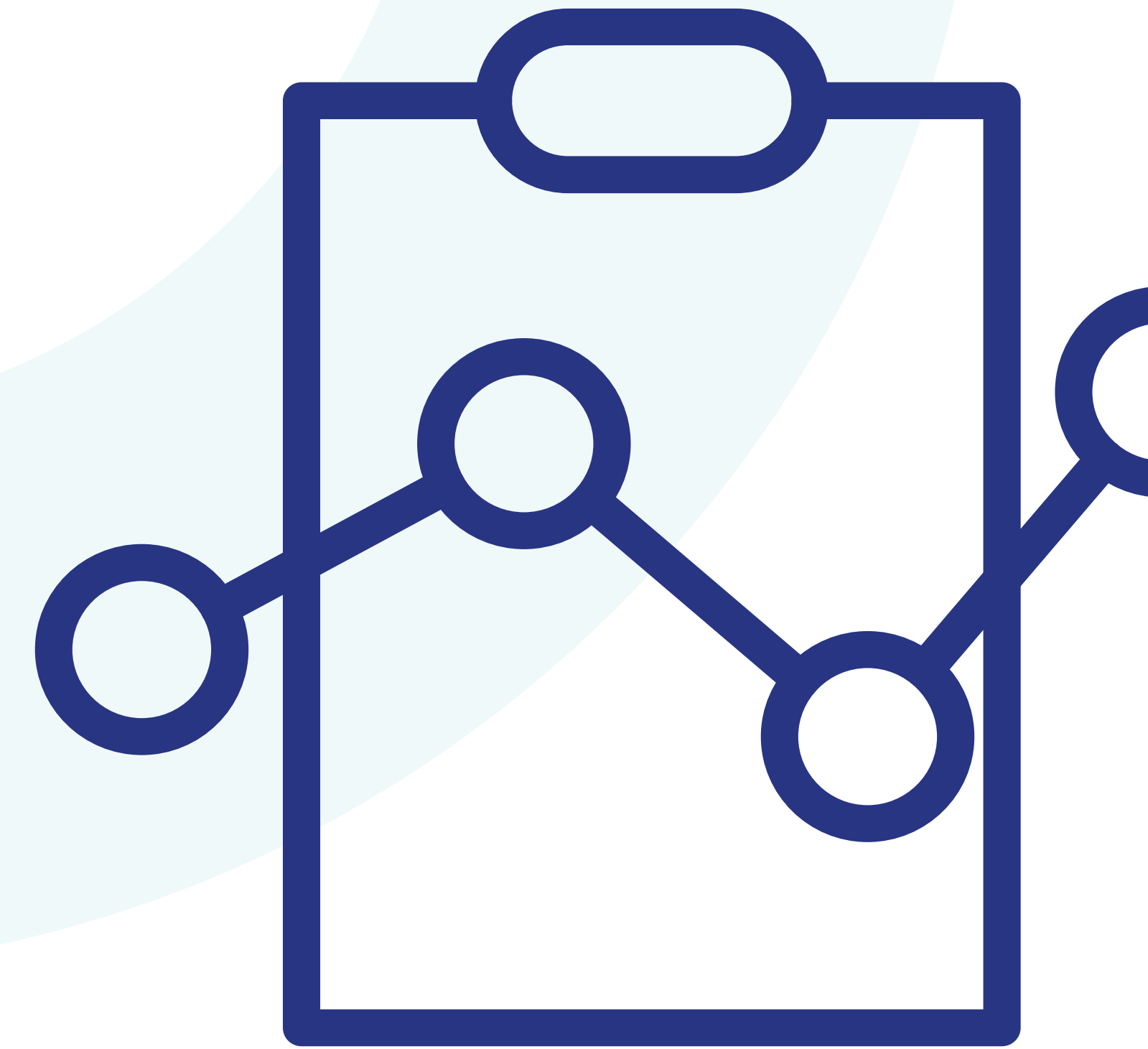
Lors de l'enquête réalisée en octobre 2022 auprès des managers de l'Institution, ces derniers ont exprimé **le souhait de disposer d'une pluralité d'offres pour les accompagner dans leur développement professionnel.**

En réponse à cette demande, l'Ucanss, en partenariat avec les Caisses nationales, a développé **une offre interbranche de coaching**, assurée par des coachs labellisés Cap'M et **engagés dans une démarche de supervision individuelle ou collective.**

Ce dispositif de coaching est porté par toutes les branches du Régime général de la Sécurité sociale, en lien avec le comité de pilotage interbranche Cap'M. Il s'inscrit en complémentarité de l'achat de prestations en externe ou auprès des prestataires institutionnels habituels (Institut 4.10 et En3s).

Nous vous souhaitons une bonne découverte.

N'hésitez pas à diffuser ce support auprès de vos collègues managers.



39 %

**des managers souhaitent
bénéficier d'offres tournées
vers l'interaction
et l'accompagnement
personnalisé**

Qu'est-ce que le coaching ?

Le coaching est un processus qui consiste à aider une personne à trouver ses propres solutions.

Appliqué au domaine professionnel, c'est une démarche d'accompagnement de la personne dans le but de lui permettre de **développer son potentiel** et de favoriser l'émergence et la mise en place de stratégies de réussite **pour atteindre ses objectifs professionnels.**



Quels sont les objectifs ?

Le coaching vise à permettre au manager de trouver ses propres solutions pour développer et optimiser sa performance, prendre du recul, se sentir mieux dans son activité professionnelle et obtenir des résultats concrets.



Quel est le public cible ?

La séance de coaching implique un coach et un manager coaché.

36 %

des coaches professionnels exercent en entreprise.
(ICF - PWC, 2021)

72 %

des entreprises ont remarqué une amélioration des compétences de leurs équipes
(ICF - PWC, 2021)

97 %

des personnes coachées en entreprise sont satisfaites de l'approche et la recommandent.
(Territoires et Marketing, 2014)

Comment se déroule le processus de coaching ?

1. Entretien préalable

Il a pour but d'amener le manager et le coach à **faire connaissance**. Le coach vérifie que la demande du manager relève effectivement du champ du coaching et que le futur manager coaché est volontaire.

2. Rencontre tripartite

Un entretien entre le coach, le manager coaché et son N+1 (ou éventuellement la fonction RH) est organisé. La demande d'entretien peut être prise à l'initiative de l'une des 3 parties.

3. Contrat

Le «contrat» est finalisé à l'issue de la rencontre tripartite. Les attentes des parties et les objectifs du coaching y sont clairement explicités.

5. Clôture

La dernière étape consiste à **évaluer les résultats obtenus et à déterminer si les objectifs fixés ont été atteints**. Un bilan tripartite entre le manager coaché, le coach et le N+1 est organisé en guise de clôture.

4. Séances de coaching

Le coach va **clarifier la demande** du coaché pour l'accompagner dans la définition de l'objectif de la démarche et construire son plan d'action. **Les échanges de coaching sont confidentiels et le contenu n'est jamais divulgué au N+1.**

Le coach n'intervient qu'à partir d'une demande **explicite**. Il peut s'agir d'une demande directement formulée par le manager lui-même, par sa hiérarchie ou encore par les RH.

Quelle qu'en soit l'origine, cette demande doit être explicite et formulée. **Elle fera l'objet d'une clarification lors de l'entretien préalable entre le coach et le manager coaché.**

Le coaching se compose en moyenne de 6 à 10 séances d'une durée d'1h30, soit entre 9 et 15 heures au total.

Les sessions ont habituellement lieu en distanciel et, selon les possibilités, en présentiel.

Pourquoi recourir au coaching pour un manager ?

Quelques exemples

✓ Améliorer son leadership

Le coaching permet au manager de **mieux identifier ses points d'appui et ses axes de progrès**, ainsi que de travailler son assertivité.

✓ Accompagner une transition professionnelle

Une prise de fonction et/ou la prise de nouvelles responsabilités sont des moments qui peuvent être vécus intensément par le manager. Un accompagnement externe à l'organisation peut alors être très précieux pour **repérer les facteurs de succès, établir des priorités ou encore savoir gérer ses propres ressources**.

✓ Améliorer les relations interpersonnelles dans l'équipe et gérer les conflits

Il s'agit dans ce cas principalement d'aider le manager à **mieux comprendre les ressorts de communication et mieux gérer les émotions** (les siennes comme celles des membres de son équipe), afin de désamorcer les conflits notamment.

✓ Gérer son temps

Le coaching peut aider le manager à **repérer ses priorités d'actions et établir une stratégie pour les atteindre**.

Mais aussi :

développer sa capacité d'innovation, renforcer sa confiance en soi, prendre la parole en public...

Je suis manager, comment puis-je profiter de l'offre de coaching Cap'M ?



1. La prise de contact

Après avoir recueilli l'accord de principe de sa hiérarchie, **le futur manager coaché contacte le coach via la plateforme dédiée.**



2. L'entretien préalable

Un premier échange a lieu entre le coach et le manager pour **discuter de ses besoins et formaliser de façon explicite sa demande.**



3. La réunion tripartite

Une réunion tripartite (manager coaché, coach, N+1) est organisée, pour évoquer **les attentes de chacun et valider les objectifs du coaching et ses modalités de déroulement.**



4. Clôture

Un contrat est établi pour lancer la démarche, le manager et le coach s'organisent pour **planifier les séances.**

À noter :

Une mission de coaching se compose de 6 à 10 séances d'une durée d'une heure trente, soit entre **9 et 15 heures au total.**

cap'm

Retrouvez toutes les offres de service de Cap'M
sur www.ucasnss.fr/capm

ucasnss
Au service des acteurs de la Sécurité sociale


**la sécurité
sociale**
Agir avec vous